



1634 cas confirmés à Mayotte

	Suivi des cas à Mayotte	Suivi des évacuations sanitaires vers La Réunion
Patients officiellement guéris (mise à jour le 26.05)	1277	
Hospitalisations au CHM	44	14
dont le nombre de patients dans le service de médecine	25	13
dont le nombre de patients dans le service de réanimation	10 (dont 1 en réanimation néo-natale)	1
Décès (depuis le début de la crise covid)	20	1

Nombre de tests réalisés : 6500

Dès les premiers signes de la #COVID19, je n'attends pas, je consulte un médecin



MAYOTTE SE DOTE ENFIN D'UN AVION SANITAIRE

L'ARS et le CHM ont accueilli dimanche un avion sanitaire qui était attendu depuis longtemps par Mayotte.

Cet équipement (un Embraer-145 de la compagnie Regourd Aviation, équipé de deux civières homologuées) est dorénavant basé à l'aéroport de Dzaoudzi. Il répond à un besoin identifié depuis des années, aggravé par la crise sanitaire, l'arrêt des vols commerciaux habituels et la mise en place d'un pont aérien n'assurant pas des vols quotidiens. **1 200 évacuations sanitaires ont lieu chaque année depuis Mayotte vers La Réunion et la Métropole.** Un chiffre qui est loin de refléter le besoin réel, nettement supérieur, le faible nombre de vols commerciaux et leur saturation se traduisant trop souvent par une perte de chance, vitale et/ou fonctionnelle pour les patients mahorais.



L'avion sanitaire permettra d'évacuer 7 jours sur 7, dans les meilleures conditions techniques et pour un coût financier maîtrisé. Il facilitera le transfert régulier vers La Réunion de personnes touchées par le Covid-19, afin de permettre au CHM – qui fait face simultanément aux épidémies de dengue et de coronavirus – de renforcer sa capacité d'accueil et de soins.

L'ARS salue l'efficacité de la solidarité régionale avec La Réunion, et se félicite de la première évacuation par un vol Air Austral, aujourd'hui même, de 5 patients Covid + vers le CHU de La Réunion. La mise en place de ce service essentiel pour Mayotte, suite à celle d'un hélicoptère sanitaire il y a quelques jours seulement, renforce de manière significative le dispositif de lutte contre le Covid-19.

Conformément aux procédures ouvertes dans le cadre de l'urgence impérieuse liée à la crise sanitaire, la mise en place de ces deux équipements est assurée pour les trois prochains mois. La mobilisation pérenne à Mayotte d'un hélismeur et d'un avion sanitaire faisant partie intégrante de l'offre de soins « de base », le recours à un marché dans un cadre hors urgence sera prévu à l'issue de cette période.

POUR S'INFORMER

Pour la situation à Mayotte, un numéro vert est activé par l'ARS.

(appel gratuit de 8h à 16h - du lundi au samedi) **0801 90 24 15**

Cellule d'écoute psychologique (gratuit, 7j/7, 8h à 20h) **02 69 63 65 30**

Pour toutes informations complémentaires :

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.mayotte.ars.sante.fr

LIENS UTILES

Education nationale

Consultez les recommandations du [Ministère de l'Éducation nationale](http://www.education.gouv.fr) et de votre [rectorat à Mayotte](http://www.mayotte.ars.sante.fr)

Arrêts de travail Coronavirus

Les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents.

Voir les modalités sur www.ameli.fr